

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACCORD**

Le présent Accord a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le témoin et le Collecteur (i) d'une part autorisent, exclusivement aux fins de la réalisation de l'Objet Associatif, la captation de leurs images et voix par le Porteur de Projet et (ii) d'autre part donnent au Porteur de Projet le droit d'utiliser, de reproduire, d'adapter et de diffuser leurs Contributions.

Le présent Accord n'est passé que pour l'histoire vécue dont les données figurent ci-dessous (ci-après l'Histoire Vécue/l'entretien thématique/le récit de vie) :

Le présent Accord n'est passé que pour les histoires vécues dont les données figurent ci-dessous :

1. Titre de l'histoire / thème du témoignage : Histoire d'un ange gardien

Lieu du témoignage (Nom de la ville/ village et adresse si possible) : train en direction de Paris

Date du témoignage (année ou période) : 2024

Support du témoignage (Texte / Audio / Vidéo) : texte

Date de transmission du témoignage au Porteur de Projet : / 10 /24

2. Titre de l'histoire / thème du témoignage :

Lieu du témoignage (Nom de la ville/ village et adresse si possible) :

Date du témoignage (année ou période) :

Support du témoignage (Texte / Audio / Vidéo) :

Date de transmission du témoignage au Porteur de Projet : / /

3. Titre de l'histoire / thème du témoignage :

Lieu du témoignage (Nom de la ville/ village et adresse si possible) :

Date du témoignage (année ou période) :

Support du témoignage (Texte / Audio / Vidéo) :